



fondation AClem

## AClem

### Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de fondation tenue dans les locaux de la société Attica Immobilier SA à Lausanne, le mercredi 4 mars 2015

La séance ordinaire du Conseil de fondation est présidée par M. Rosario Boscacci, qui ouvre la séance à 11 heures 00.

Le Président prie Mme Laura Boscacci de tenir le procès-verbal. Il n'est pas désigné de scrutateur. Le Président Rosario Boscacci, propose au Conseil que la réunion ordinaire annuelle se déroule par voie circulaire car le couple Kuemin – Guidotti, membre du Conseil de fondation, est toujours résident à l'étranger. La séance étant régulièrement constituée, elle est habilitée à délibérer et à statuer valablement sur tous les objets figurant à l'ordre du jour :

- Ordre du jour :
1. SIGNATURE DE LA LISTE DE PRÉSENCES
  2. RAPPORT DU CONSEIL DE FONDATION SUR L'EXERCICE 2014
  3. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
  4. DÉCHARGE AU CONSEIL DE FONDATION ET À L'ORGANE DE RÉVISION
  5. NOMINATIONS STATUTAIRES
  6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les problèmes préliminaires étant achevés, le Président est passé à l'ordre du jour :

1. La liste de présences est signée par tous les membres.
2. M. Rosario Boscacci, Président, donne lecture du rapport de gestion, expose les affaires importantes de l'exercice 2014 et apporte toutes les précisions sur la gestion.
3. M. Pascal Michalet, de la société FIDEO SA, donne lecture du rapport de l'organe de révision, qui conclut à l'approbation sans réserve des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
4. Les rapports sont adoptés à l'unanimité et le Conseil approuve le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le Conseil de fondation donne décharge au trésorier ainsi qu'à l'organe de révision.
5. Le mandat d'organe de révision de FIDAG SA, ainsi que la fonction des membres du Conseil de fondation sont reconduits pour le prochain exercice. Ces derniers acceptent leurs nominations. Ces décisions sont approuvées unanimement.
6. Le présent procès-verbal est lu à l'assemblée, qui l'adopte à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 11 heures 45.

**Laura Boscacci Kuemin**  
*Secrétaire Générale*

**Rosario A. Boscacci**  
*Président du Conseil de Fondation*



fondation AClem

VALIDATION DES COMPTES PRÉSENTÉS FIDEO SA

LAURA BOSCACCI KUEMIN

ROSARIO BOSCACCI

NATALIA GUIDOTTI KUEMIN

PATRICK GUIDOTTI

CELINE GELLI